



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 77205

### Texte de la question

Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les problèmes que rencontrent les directeurs des écoles maternelles et élémentaires. En effet, depuis de nombreuses années les directeurs d'école agissent pour obtenir une véritable décharge d'enseignement afin d'assurer pleinement leurs responsabilités. Aucune réponse ne leur est apportée. Pourtant, leur double charge nuit à la qualité des rapports qu'ils doivent avoir avec les membres de l'équipe pédagogique et les parents, d'autant que les charges administratives ne cessent d'augmenter. Elle lui demande quelles dispositions il compte prendre afin de mettre en place une véritable décharge d'enseignement pour les directions d'école maternelle et élémentaire.

### Texte de la réponse

La prise en compte de l'évolution de la fonction de directeur d'école fait actuellement l'objet d'une nouvelle réflexion au sein du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. À cet effet, un groupe de travail chargé d'examiner, en concertation avec les organisations syndicales représentatives, les différents aspects de ce dossier, vient d'être mis en place. La question des décharges d'enseignement s'inscrit naturellement dans le cadre de cette réflexion et sera traitée avec l'ensemble des points devant être abordés par le groupe de travail. Il n'apparaît en effet pas souhaitable, dans un souci de cohérence, de traiter ce point isolément, les missions des directeurs d'école devant être appréhendées dans leur ensemble avant de pouvoir envisager les mesures les plus adaptées pour améliorer leurs conditions de travail.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-George Buffet](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (4<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 77205

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er novembre 2005, page 10099

**Réponse publiée le :** 24 janvier 2006, page 732